



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares tenue le 18 décembre 2017, à 19 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
Le vice-président :	Monsieur Jean-Guy Chartier jr
Les commissaires :	Madame Louise Bélanger Madame Lisette Demers Chagnon Madame Diane Dubeau Bélanger Madame Colette Jeansonne Delisle Monsieur Jean Jetté Monsieur Roch La Salle Monsieur Roch Lavallée Madame Isabelle Perreault Madame Marie-Claude Tremblay Madame France Trudel Lanoue Monsieur Maurice Valiquette Madame Lorraine Wolfe
Les commissaires-parents :	Monsieur Patrick Brûlé Monsieur Louis-Philip Grenier Monsieur Éric Ouimet

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière
Étaient absents :	Madame Isabelle Auger Monsieur Benoît Yale

▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Je vous invite à considérer celles et ceux qui s'investissent dans leur communauté pour aider les plus démunis. Ils sont précieux. Quelques-uns d'entre eux sont d'ailleurs présents ce soir. Je vous les présenterai dans quelques instants. Bonne séance à tous! »

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

C.C.-081-171218 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2017.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

C.C.-082-171218 IL EST PROPOSÉ par madame Colette Jeansonne Delisle et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2017.

3. QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Personne n'a souhaité poser de question à l'assemblée.

MENTIONS D'HONNEUR

Les donateurs silencieux de nos écoles

- Express Mondor
- Chevaliers de Colomb, Conseil de 4421 – Saint-Michel-des-Saints
- Club optimiste de St-Paul-de-Joliette

4. RAPPORT ANNUEL – ANNÉE 2016-2017 (ANNEXE 4)

CONSIDÉRANT l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui prévoit que la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire, la réalisation de son plan stratégique et les résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs prévus, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus;

CONSIDÉRANT l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit également que la commission scolaire doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique d'information tenue en même temps que l'une des séances prévues à l'article 162;

C.C.-083-171218 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :
D'ACCEPTER le rapport annuel 2016-2017.

5. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE – ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 a été adopté par la résolution C.C.-135-170515;

CONSIDÉRANT les besoins du milieu, soit de l'école de la Rive;

CONSIDÉRANT les mouvements du personnel et la libération du poste d'agente, agent de bureau classe I à l'école de la Rive;

C.C.-084-171218 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 :

- en procédant à l'abolition du poste vacant régulier d'agente, agent de bureau classe I à temps partiel à 74,2857 %, à 26 heures à l'école de la Rive;
- en procédant à la création d'un poste régulier d'agente, agent de bureau classe I à temps plein à 100 %, à 35 heures à l'école de la Rive.

6. AMENDEMENT À LA DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES – ANNÉE 2018-2019
(ANNEXE 6)

CONSIDÉRANT la réponse du comité de parents à la consultation;

CONSIDÉRANT la réponse du Syndicat de l'enseignement du Lanaudière à la consultation;

CONSIDÉRANT l'obligation légale pour la Commission scolaire des Samares de déterminer les critères selon lesquels l'inscription des élèves dans les écoles se fait, comme stipulé à l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 2.4 du document « Critères d'inscription des élèves dans les écoles au préscolaire, primaire, secondaire – Année 2018-2019 »;

C.C.-085-171218 IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Ouimet et résolu unanimement :

D'AMENDER le document en annexe « Description du territoire des écoles – Année 2018-2019 », tel que déposé.

7. AMENDEMENT À LA RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS – ANNÉE 2018-2019
(ANNEXE 7)

CONSIDÉRANT la réponse du comité de parents à la consultation;

CONSIDÉRANT la réponse du Syndicat de l'enseignement du Lanaudière à la consultation;

CONSIDÉRANT l'obligation légale pour la Commission scolaire des Samares de déterminer les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école, tel que stipulé à l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

C.C.-086-171218 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'AMENDER le document en annexe « Répartition des services éducatifs – Année 2018-2019 », tel que déposé, afin que la clientèle reçoive les services éducatifs.

8. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE
(ANNEXE 8)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour l'entretien du réseau de fibre optique;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par les membres du comité de sélection et le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme et a obtenu le prix ajusté le plus bas lors du comité de sélection;

C.C.-087-171218 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entreprise suivante, Teltech Télécommunication inc. (Repentigny), pour une période de trois (3) ans (19 décembre 2017 au 30 novembre 2020) avec deux (2) années optionnelles renouvelables, une année à la fois, aux mêmes termes et conditions que la soumission, pour un maximum de cinq (5) ans;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents pertinents;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 *Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme* concernant le Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (RCTI) selon l'article 57 alinéa 1;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 *Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme* concernant la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) selon l'article 16.

9. **CHOIX DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT les travaux effectués à la commission politique du Service des ressources financières tenue le 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'intérêt de faire affaire avec une institution financière ayant une succursale à Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT les avantages reliés à l'accès à la même institution financière pour tous les établissements de la commission scolaire et pour le centre administratif;

CONSIDÉRANT l'implication sociale de la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie et de la Fédération des caisses Desjardins;

CONSIDÉRANT les coûts importants et la perte de productivité encourus lors d'un changement d'institution financière;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la commission scolaire pour les services rendus par la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie;

CONSIDÉRANT l'article 37 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipulant qu'un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré;

C.C.-088-171218 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de services de Desjardins (Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie, Desjardins entreprises) pour une période de trois (3) ans (1^{er} février 2018 au 31 janvier 2021), avec deux (2) années optionnelles renouvelables, une année à la fois, aux mêmes conditions pour un maximum de cinq (5) ans;

D'AUTORISER le Président et la Direction générale à signer tous les documents pertinents.

10. **ADOPTION DE LA POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES (ANNEXE 10)**

CONSIDÉRANT que les conditions de travail des administratrices, des administrateurs, des cadres de centre, des directrices et des directeurs d'établissement sont décrites dans un même règlement;

CONSIDÉRANT l'avantage d'avoir une seule politique pour l'application du règlement provincial;

CONSIDÉRANT que le contenu de la nouvelle politique respecte l'article 180 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT que la rédaction de la nouvelle politique a été faite en collaboration avec l'Association québécoise des cadres scolaires – section Lanaudière (AQCS) et l'Association des directions d'établissement de Lanaudière (ADEL);

CONSIDÉRANT que les deux associations ont répondu positivement à la consultation du projet;

C.C.-089-171218 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires adopte la politique locale de gestion des cadres pour les administratrices, les administrateurs, les cadres de centre, les directions et les directions adjointes d'établissement;

QUE cette politique remplace et abroge la politique locale de gestion des administratrices, des administrateurs et des cadres de centre et la politique locale de gestion des directrices et des directeurs d'établissement.

11. DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS EN LIEN AVEC LE PROJET DE LOI FÉDÉRAL C-45

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois (projet C-45) à la Chambre des communes le 27 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que le Président de la Commission scolaire des Samares a fait inscrire sa dissidence, lors du conseil général des 25 et 26 août derniers, en lien avec l'appui à la déclaration des partenaires de l'éducation concernant les encadrements sur le cannabis en milieu scolaire puisque son encadrement sous-entend que nous acceptons sa légalisation;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares a appuyé à l'unanimité la décision du Président (C.C.-030-170925);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires est contre la légalisation du cannabis;

CONSIDÉRANT que la mission du milieu scolaire prévoit également la formation de citoyens responsables, et ce, dans un milieu sain et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que les principaux domaines de responsabilité des municipalités toucheront notamment le zonage;

CONSIDÉRANT le souci de partenariat entre le milieu scolaire et municipal;

C.C.-090-171218 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Chartier jr et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares fasse appel aux pouvoirs de réglementation des élus municipaux afin de s'assurer que les points de vente de cannabis soient éloignés des établissements scolaires;

QUE cette résolution soit envoyée à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la Fédération des comités de parents, à l'ensemble des commissions scolaires du Québec, aux maires des municipalités couvertes par la Commission scolaire, aux députés de la région, aux MRC de la région ainsi qu'aux médias.

12. SUSPENSION DES TRAVAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-091-171218 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires suspende ses travaux pour quelques instants. Il est 20 h 28.

13. REPRISE DES TRAVAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-092-171218 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires reprenne ses travaux. Il est 20 h 51.

SUJETS POUR INFORMATION

Rapport du président

Monsieur Michel Forget, président, énumère quelques-unes de ses rencontres et activités, dont :

- Portes ouvertes du Centre multiservice des Samares;
- Assemblée générale annuelle du CRÉVALE;
- Fédération des commissions scolaires du Québec;
- Prof, ma fierté à l'école de la Rive;
- Conseil général.

Rapport du comité exécutif

Un bref compte rendu de la dernière rencontre du comité exécutif est effectué.

Rapport du comité de parents

Monsieur Éric Ouimet fait un bref compte rendu de la rencontre du 13 décembre 2017. La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 17 janvier 2018.

Rapport des commissaires délégués aux comités internes et externes

Certains commissaires font part de quelques-unes de leurs rencontres.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-093-171218 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 21 h 50.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale